

dans cette nouvelle Congrégation. Il est resté jusqu'à la fin un disciple et un ami intime du cardinal Ferrata. Consultant du Saint-Office, de la Propagande, du Concile, membre de la Commission pour la codification du droit canon, Mgr Giustini fut créé cardinal dans le Consistoire du 25 mai de l'année courante, en même temps que Mgr Della Chiesa, devenu depuis Benoît XV. Cardinal-diacre du titre de Saint-Ange in Pescheria, l'Eme P. Giustini est préfet de la Sacrée Congrégation des Sacrements et membre des Sacrées Congrégations du Concile et des Affaires extraordinaires. Encore jeune, il est destiné à rendre de grands services à l'Eglise et au Saint-Père.

ROMANUS.

DECRET

RENOUVELANT FOUR CINQ ANS

*l'autorisation donnée aux Prêtres Directeurs du Tiers-Ordre,
dépendant de notre obédience,
d'indulgencier le Crucifix pour le Chemin de la Croix.*

FR. PACIFICUS MONZA,

Min. Gen. totius Ordinis Fratrum Minorum.

DECRETUM

Auctoritate Apostolicâ Nobis per Rescriptum S. C. S. O., 11 Nov. 1911 concessa, communicamus ad quinquennium a die 1 a Januarii 1915 decurrendum, RR. sacerdotibus Directoribus Tertii Ordinis a Superioribus nostræ Provinciæ Franciæ legitime institutis et instituendis facultatem benedicendi Cruces cum imaginibus D. N. J. C. crucifixi, eisdemque applicandi omnes S. Viæ Crucis Indulgentias... Servatis ceteris de jure servandis.

Datum Romæ ad S. Antonium, die 1 a Decembris 1914.

FR. PACIFICUS,

Min. Glis.

L. † S.

Pour copie conforme :

FR. COLOMBAN-MARIE, D. G.,

O. F. M.